



Genève, le 11 décembre 2023  
Aux représentantes et représentants  
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire, du département des institutions et du numérique et du Groupement SIS**

**Crue de l'Arve : la population appelée à nouveau à la vigilance entre lundi 11 et mardi 12 décembre**

**Ce lundi 11 décembre 2023 et selon les prévisions de MétéoSuisse, l'Arve est passée en alerte crue de degré 4, avec des débits pouvant potentiellement être supérieurs à 750m<sup>3</sup>/seconde durant la nuit, soit 5 fois le débit moyen de la rivière au mois de décembre. Face aux dangers, la population est appelée à faire preuve d'une extrême prudence, comme lors de la crue du 15 novembre dernier. Les services de secours ont déployé des mesures de sécurité et anticipent une potentielle fermeture des ponts.**

Cette alerte crue de degré 4 se base sur des conditions météorologiques quasi identiques à celles de la crue du 15 novembre dernier : fortes précipitations couplées à une remontée de la limite pluie-neige à 2'400 m, accélérant la fonte d'un manteau neigeux important. Pour rappel, le débit maximal de l'épisode du 15 novembre a atteint 1010m<sup>3</sup>/s.

Au sein de l'Etat de Genève, l'office cantonal de l'eau surveille l'évolution hydrologique des cours d'eau et travaille en étroite collaboration avec la police cantonale, le Groupement SIS et les communes concernées pour la protection des personnes et des biens dans ce contexte de crue. Afin d'anticiper les risques face à cet événement, des accès et passages riverains ont déjà été sécurisés et sont interdits d'accès. Les campements précaires situés en bord de cours d'eau ont été évacués, en étroite coordination avec les services sociaux. Une fermeture des ponts situés sur l'Arve pourrait avoir lieu durant la nuit de ce lundi 11 au mardi 12 décembre.

La population genevoise est à nouveau priée de rester vigilante et prudente, en particulier à proximité des rives de l'Arve, du Rhône et du lac, et de respecter les mesures suivantes:

- se tenir dans toute la mesure du possible à distance des abords directs des cours d'eau
- respecter la signalétique mise en place et les interdictions d'accès
- attention à la montée subite des eaux, aux risques d'effondrement des berges et aux potentielles chutes d'arbres: quitter immédiatement les zones menacées
- dans les bâtiments exposés à un risque d'inondation, ne pas pénétrer dans les caves et garages souterrains
- ne pas emprunter les chemins pédestres, sentiers, voies cyclables, passages sous voie

et routes inondées ou menacées

- ne pas pratiquer d'activités nautiques ou de baignade (baignade du chien comprise)
- suivre l'évolution de la situation sur les canaux officiels des autorités cantonales.

A noter que dès 650 m<sup>3</sup>/s, il n'est pas exclu que l'on voie apparaître de l'eau refluant des réseaux d'eaux pluviales sur les voies publiques.

Le suivi des mesures de sécurité sera communiqué par la police cantonale et le Groupement SIS. L'évolution de la situation hydrologique sera précisée sur le blog hydrologie de l'Etat de Genève.

Voir le débit et le niveau de danger actuel de l'Arve.

*Pour toute information complémentaire - MEDIAS UNIQUEMENT:*

- *Au sujet de la surveillance des niveaux d'eau: M. Etienne Monbaron, chef de l'Unité hydrologie & extrêmes climatiques (HEC), DT, T. +41 22 388 64 30*
- *Au sujet des mesures de sécurité: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. +41 79 935 86 75*
- *Au sujet des mesures de secours: plt. Nicolas Millot, officier de la communication et porte-parole du Groupement SIS, T. +41 79 594 09 02*